

DOSSIER DE REINSCRIPTION AU LP BERGES

(Concerne les élèves qui seront en 1BAC, TBAC et TCAP en 2026-2027)

LES DOCUMENTS SONT CONSULTABLES SUR LA PAGE D'ACCUEIL DE L'ENT

<https://aristide-berges.mon-ent-occitanie.fr/>

TBAC-TCAP : Dossier à retourner COMPLET : Avant le Mercredi 1er Juillet 2026

Sur place : A la vie scolaire : LP Aristide Berges, Avenue de la Gare, BP 116, 09201 Saint giron

Pour connaître les horaires d'ouverture, merci d'appeler au 0534143650

OU

Par voie postale : LP Aristide Berges Avenue de la Gare, BP116, 09201 St Giron

IMPORTANT : Tout changement de situation susceptible d'impacter la scolarité ou le suivi de l'élève (jugement, décès, changement de structure, changement de coordonnées, situation financière ou médicale...) doit être communiqué au plus vite à l'administration et/ou aux services concernés.

Le dossier doit contenir :

- La fiche de renseignements dûment complétée
- Un relevé d'identité bancaire AU NOM DU RESPONSABLE (*Obligatoire*)
 - ☐ qui perçoit les aides
 - ☐ qui paiera les frais scolaires
- La fiche d'urgence complétée
- Le questionnaire médical « Aptitude aux travaux réglementés », ANNEXE 2 (les élèves nouvellement arrivés en « passerelle » doivent compléter l'annexe 1)
- Autorisation Captation Image + Autorisation Ecole Ouverte 2026-2027
- Une attestation d'assurance couvrant les activités périscolaires
- Le bulletin MDL accompagné d'un règlement facultatif (chèque ou espèces) d'un montant de 10 euros à l'ordre de la MDL (Maison des lycéens) pour le financement des activités.

L'adhésion à la MDL est recommandée, elle permet aux élèves d'avoir des activités à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement en dehors des heures de cours.

- La fiche d'inscription à l'association sportive du Lycée (*adhésion facultative*) accompagnée du règlement de 15 euros (paiement en ligne ou par chèque à l'ordre de l'Association Sportive du LP Aristide Berges).

Pour les élèves passant un examen à la fin de l'année (TBAC et TCAP)

- L'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté OU l'attestation de recensement
- Une copie de la pièce d'identité OU passeport EN COURS DE VALIDITE

A Consulter :

- Organisation de la Rentrée
- Services de gestion et restauration
- Fiche INTERNAT
- Fiches fournitures
- Planning PFMP / Planning Apprentissage

RAPPEL : LA CARTE JEUNE EST OBLIGATOIRE POUR ACCEDER AU LYCEE ET MANGER AU SELF !